

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Relations avec les Collectivités Locales
04 13 31 64 74

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Travaux Forestiers 2019 : 1ère répartition du dispositif d'aide à la Restauration des
Terrains incendiés en forêt privée.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, notre Assemblée soutient les propriétaires forestiers dans leur effort de réhabilitation et de protection des milieux naturels après le passage d'un incendie, au moyen du dispositif d'aide à la Restauration des Terrains Incendiés (RTI -dont les critères ont été élargis en 2013- CP).

Ce dispositif est ouvert aux propriétaires publics et privés. Pour ces derniers, les travaux éligibles doivent être portés par l'intermédiaire d'une Association Syndicale Libre (ASL) ou par la Coopérative Provence.

Dans ce cadre, à la suite des incendies du 26 juillet 2017, sur la commune de Peynier, l'Association Syndicale Libre (ASL) de la Haute Vallée de l'Arc, sise Chemin de Grisole à Trets, présidée par Madame Simone FRANCESCHI a déposé une demande de subvention pour la réalisation de travaux de restauration des terrains incendiés.

Ce projet situé sur la commune de Peynier porte sur la réalisation d'une coupe de bois brûlés, mise en fascines et broyage des rémanents sur une surface de 21,05 hectares.

Le montant total de ces travaux s'élève à 70 728,00 €TTC, la proposition de subvention à hauteur de 40%, s'élève à 28 291,20 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

